



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

Annexe à la convention collective de travail Nestlé Waters (Suisse) SA Participation patronale aux frais d'assurance maladie

En vue de l'introduction d'une participation patronale aux frais d'assurance maladie (PPCM) de CHF 235.- par mois d'ici le 1^{er} janvier 2023 à l'ensemble des salariés de Nestlé Waters (Suisse) SA des sites de Henniez et de Saxon qu'ils soient au bénéfice ou non de la convention collective de travail, les parties signataires conviennent ce qui suit :

- La PPCM sera introduite de manière progressive soit :
 - CHF 80.- par mois dès le 1^{er} janvier 2021
 - CHF 160.- par mois dès le 1^{er} janvier 2022
 - CHF 235.- par mois dès le 1^{er} janvier 2023
- La PPCM est versée une fois par mois soit douze fois par année.

Augmentations salariales

Durant les années 2021, 2022 et 2023, les parties conviennent ce qui suit :

- La partie syndicale renonce aux augmentations de salaire généralisées (socles pour tous) dans les cas où la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente est inférieure à 1%.
- Les parties s'accordent à négocier des augmentations de salaire généralisées (socle pour tous) dans le cas où la moyenne annuelle de l'IPC de l'année précédente est égale ou supérieure à 1%.
- Dans le cas où la moyenne annuelle de l'IPC est inférieure à 1%, les parties conviennent de négocier des augmentations de salaire individuelles (au mérite). Les montants accordés ainsi que leur répartition seront négociés entre les parties. Le P40 servira de base aux discussions.

Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020



**Lo Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Fait en 4 exemplaires à Henniez le

Pour Nestlé Waters (Suisse) SA

Katrin Schärer
Direction Ressources Humaines

Oscar Millas Cetina
Direction Operations

Pour la commission syndicale

Timo Stoyer
Président

Grégoire Maillard
Vice-président

Pour Unia région Vaud

Nicole Vassalli
Secrétaire syndicale

Noé Pelet
Res. secteur industrie

Yves Defferrard
Secrétaire régional

Pour Unia centrale

Vania Alleva
Présidente

Corrado Pardini
Resp. national du secteur industrie